



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 3 JUILLET 2020

~~~~~

Date de convocation : le vingt-neuf juin 2020

L'an deux mille vingt, le trois juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des fêtes suite à la convocation de Monsieur Dominique JOUVE, Maire sortant.

Dominique JOUVE préside le début du conseil municipal. Il précise que l'équipe sortante ainsi que la mandature précédente peuvent être fier de leur bilan. Il fait l'appel des conseillers nouvellement élus et les déclare installées dans leurs fonctions. Il passe la présidence à la doyenne des conseillers municipaux, Mireille BOTTERO.

Mireille BOTTERO préside la séance. Elle désigne un secrétaire de séance : Denis GALLAND. Elle procède au vote du Maire.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

### 1) ELECTION DU MAIRE

Mireille BOTTERO procède à l'élection du Maire. L'élection du maire se fait obligatoirement à bulletin secret : les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième tour à la majorité relative (au troisième tour, en cas d'égalité de suffrages, le conseiller le plus âgé est élu).

Elle demande s'il existe des candidats pour le poste de Maire. Jean-Claude PICHON se présente pour l'équipe Venterol Bien sûr et Yann TRACOL pour l'équipe Venterol Autrement.

On procède au vote. Jean-Claude PICHON recueille 8 voix contre 7 pour Yann TRACOL, la majorité absolue étant fixée à 8 pour Venterol, Jean-Claude PICHON est élu Maire. Il préside désormais la séance.

### 2) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS ET DESIGNATION DES ADJOINTS :

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil municipal procède, sous la présidence du maire nouvellement élu, à l'élection du (ou des) adjoints, après avoir délibéré sur le nombre d'adjoints à élire dans les limites autorisées : 4 maximum pour Venterol.

L'article L. 2122-7-1 du CGCT dispose que l'élection a lieu selon les mêmes règles que pour l'élection du maire (art. L. 2122-7 du CGCT) : élection à bulletin secret, les deux premiers tours à la majorité absolue des suffrages exprimés, le troisième à la majorité relative.

Jean-Claude PICHON fixe à 4 le nombre d'adjoints. Il propose Eugénie DIACONO comme 1<sup>ère</sup> adjointe. Yann TRACOL se présente pour le poste de premier adjoint. On procède au vote. Eugénie DIACONO recueille 8 voix, Yann TRACOL 6 voix et le Maire annonce un bulletin blanc. La majorité absolue étant fixée à 8 voix pour Venterol, Eugénie DIACONO est élue 1<sup>ère</sup> adjointe.

Jean-Claude PICHON propose Denis GALLAND comme 2<sup>ème</sup> adjoint. Yann TRACOL présente Rémy VIARSAC pour le poste de second adjoint. On procède au vote. Denis GALLAND recueille 8 voix, Rémy VIARSAC 7 voix. La majorité absolue étant fixée à 8 voix pour Venterol, Denis GALLAND est élu 2<sup>ème</sup> adjoint.

Jean-Claude PICHON propose Olivier EMERIAU comme 3<sup>ème</sup> adjoint. Yann TRACOL présente Rémy VIARSAC pour le poste de troisième adjoint. On procède au vote. Olivier EMERIAU recueille 8 voix, Rémy VIARSAC 7 voix. La majorité absolue étant fixée à 8 voix pour Venterol, Olivier EMERIAU est élu 3<sup>ème</sup> adjoint.

Jean-Claude PICHON propose Alexandre PENIGAUT comme 4<sup>ème</sup> adjoint. Yann TRACOL présente Rémy VIARSAC pour le poste de quatrième adjoint. On procède au vote. Alexandre PENIGAUT recueille 8 voix, Rémy VIARSAC 7 voix. La majorité absolue étant fixée à 8 voix pour Venterol, Alexandre PENIGAUT est élu 4<sup>ème</sup> adjoint.

Yann TRACOL regrette l'absence d'ouverture via le poste de premier adjoint ou un poste d'adjoint dans ce nouveau conseil. Il pense que ces élections ont porté un espoir de changement et que cela ne se traduit pas dans le nouvel exécutif.

Jean-Claude PICHON indique que c'est une situation particulière pour lui, cette candidature en tant que maire, il ne l'envisageait pas au départ. Il remercie Dominique Jouve, ancien maire, et Marie-Anne LAPORTE, ancienne conseillère municipale, pour leur important investissement à destination des venterolais. Il propose une période de transition de 2 à 3 mois afin de mieux se connaître. Les travaux en cours (marché public) et la situation administrative (installation du conseil municipal) conduisent inévitablement à prendre les postes à responsabilités pour l'équipe arrivée en tête le soir des élections. Cependant, le dialogue ne sera pas fermé, au contraire, il prône la concertation, le travailler ensemble. Il souhaite que le conseil se mette rapidement au travail et propose une prochaine réunion le vendredi 10 juillet 2020 à 19 heures.

**L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal prend fin à 20h30.**

**Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 10 juillet 2020 à 19h**

